

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME SYLVIA BARTHÉLÉMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

**OBJET : OPH 13 Habitat : rénovation et aménagement des locaux du centre social
Les Bourrely à Marseille 15e arrondissement.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à l'OPH 13 Habitat une subvention de 68 472 € afin d'accompagner les travaux de rénovation et d'aménagement des locaux du centre social "Les Bourrely" à Marseille 15e arrondissement, pour un coût prévisionnel TTC de 228 240 €;
- d'autoriser la signature par la Présidente du Département, ou son représentant, de la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe ;
- d'approuver le mouvement d'affectation comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

Mesdames GUARINO, CARREGA, CHABAUD et Messieurs ROYER-PERREAUT, GAZAY, et GENZANA ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées